BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Projet de sécurisation de la RD27 et des aménagements de liaisons cyclables Liffré / La Bouëxière et Liffré / la route forestière de Culon

_

Dates de la concertation Du 10 juin 2024 au 12 juillet 2024

Michelle TANGUY Alice PFEIFFER

-

Date de remise du rapport, le 26 août 2024



Table des matières

Avant-propos	4
Synthèse pour les décideurs et pour le public	4
Les enseignements clefs de la concertation	4
Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes	5
Introduction	7
Le projet objet de la concertation	7
La saisine de la CNDP	10
Garantir le droit à l'information et à la participation	11
Le travail préparatoire des garantes	12
Les résultats de l'étude de contexte	12
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, participation	
Avis sur le déroulement de la concertation	21
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	21
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	22
Synthèse des arguments exprimés	24
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	24
Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant)	29
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet	30
Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des auto	rités concernées 30
Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation de concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	
Lista das annavas	32

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garantes de la concertation préalable. Il est communiqué par les garantes dans sa version finale le 21 août 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement): https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/project/liffre-la-bouexiere-securisation-rd27-et-creation-de-pistes-cyclables/presentation/une-evolution-du-projet-pour-repondre-aux-enjeux-climatiques

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation

La concertation préalable relative au projet de sécurisation de la RD27 entre La Bouëxière et Liffré, et de création de deux liaisons cyclables à haut niveau de service entre Liffré et La Bouëxière ainsi qu'entre Liffré et la route forestière de Culon, s'est déroulée entre le 10 juin et le 12 juillet 2024.

Les principaux sujets débattus ont été les suivants :

- modalités de sécurisation de chacun des 6 points singuliers sur la RD27
- accidentologie de chacun des 6 points singuliers sur la RD27
- modalités de réduction de la vitesse des véhicules sur la RD27
- modalités de préservation du village de La Villeneuve vis-à-vis du trafic routier de la RD27
- usages cyclistes actuels et futurs sur le périmètre d'étude
- liaisons cyclables les plus propices à la pratique cycliste et au report modal

La majorité des propositions de sécurisation de la RD27 soumises par le maître d'ouvrage (Conseil départemental 35) ont été accueillies favorablement par les participantes : sécurisation des carrefours accidentogènes, amélioration de la visibilité, réduction de la vitesse des véhicules.

Un point dur préalable à la concertation s'est toutefois maintenu tout au long de celle-ci : la question du trafic routier - et de sa potentielle augmentation - au niveau de la traversée du village de La Villeneuve, et la non reprise de la proposition de shunt routier¹ au nord du village, présenté lors de la concertation préliminaire (en 2023).

Un second point dur, connexe au premier, a également été présent lors de la concertation : la sécurisation de la route du Boulais et la possibilité d'y installer une liaison cyclable à Haut Niveau de Service, induisant un élargissement de la voirie - et impactant de ce fait, soit la forêt de Liffré, soit les habitations riveraines de la route, soit une exploitation agricole.

¹ Déviation

Le droit à l'information a été respecté par le maître d'ouvrage dans le cadre du projet. Si plusieurs difficultés ont été relevées par les garantes quant à l'effectivité du droit à l'information (diffusion partielle des arbitrages issus du comité de pilotage de janvier 2024 dans le cadre de la concertation volontaire organisée par le maître d'ouvrage en 2023 ; diffusion tardive des comptes-rendus des ateliers de juin 2024), le maître d'ouvrage a toutefois diffusé une information transparente, sincère et intelligible.

Le droit à la participation a été respecté par le maître d'ouvrage, en termes de modalités de la concertation (diversité des supports, capacité à exprimer son point de vue...). Quelques difficultés ont été relevées par les garantes quant à l'effectivité du droit à la participation : difficulté d'accès et de lecture du support distribué lors de l'atelier consacré à la sécurisation de la RD27 ; manque des réponses apportées par le maître d'ouvrage aux participant-es dans les comptes-rendus des ateliers ; manque de clarification de la notion de "sécurisation" - ne recouvrant pas la même réalité pour le maître d'ouvrage (sécurisation routière) et les participant-es (sécurisation des riverains) ; difficulté du maître d'ouvrage à expliquer la nécessité d'une concertation préalable, faisant suite à la concertation volontaire conduite en 2023 ; décision de l'association ALPPCV (association liffréenne pour la protection et la promotion du cadre de vie) de se retirer de la concertation préalable, estimant que les options soumises à débat étaient insuffisantes.

Les garantes demeurent dans l'attente du retour du maître d'ouvrage quant à la prise en compte des contributions formulées lors de la concertation préalable, avant de se prononcer définitivement sur le respect du droit à la participation.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garantes formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

_

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Que recouvre la notion de "sécurisation" pour le maître d'ouvrage ?

Quel est l'objectif de la sécurisation de la RD27 ?

La sécurisation de la RD27 vise-t-elle à faciliter l'accès à l'A84 depuis la Bouëxière ?

- 2. La sécurisation de la RD27 est-elle de nature à réduire la vitesse des véhicules ?
- 3. La densité d'habitations le long de la RD27 n'est-elle pas de nature à prévoir des aménagements spécifiques (passages piétons, éclairage public...) ?
- 4. Existe-t-il une volonté de favoriser la fluidité du trafic poids lourds sur la RD27 ?

- 5. La sécurisation de la section "La Villeneuve", déjà réalisée, permet-elle de prévenir ce village du trafic routier sur la RD27 ?
- 6. Analysez-vous l'impact carbone de la réalisation de chaque aménagement, notamment de celle d'un giratoire ?
- 7. Pourquoi le lieu-dit Rallion ne fait pas partie des points singuliers à sécuriser ?
- 8. Les garantes demandent au maître d'ouvrage de répondre à l'ensemble des questions posées par les participant es à la concertation préalable, pour lesquelles les comptes-rendus des ateliers ne mentionnent pas les réponses apportées.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant-es.

- 1. Rendre accessibles les documents permettant une compréhension pleine et entière des tenants et aboutissants du projet et de la concertation : comptes-rendus, arbitrages par les élu·es...
- 2. Tenir compte du temps long du projet et poursuivre les échanges avec le public tout au long de son élaboration
- 3. Mettre en place un travail de réflexion avec le lycée Simone Veil de Liffré, dans le cadre d'un projet pédagogique autour des mobilités
- 4. Continuer à travailler les alternatives aux points durs du projet :
- limitation du trafic des poids lourds par le village de La Villeneuve
- étude de la pertinence de mise en agglomération de certains tronçons de la RD27
- travail partenarial avec l'Office National des Forêts (ONF) pour limiter l'impact du réaménagement du chemin du Boulais sur la forêt
- travail partenarial avec les agriculteur-ices installé-es sur le territoire et la Chambre d'agriculture pour la préservation des terres agricoles

Introduction

Le projet objet de la concertation

· Responsable du projet et décideurs impliqués :

Maître d'ouvrage : Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Élu-es pilotes : Stéphane LENFANT, Vice-Président du Département d'Ille et Vilaine délégué aux Mobilités et aux Infrastructures ; Schirel LEMONNE, Conseillère départementale déléguée au plan vélo et liaisons vertes

Agent-es responsables du projet : Pierre EWALD, Directeur DGTI / Département 35 ; Jérémie CARON, Responsable SET2 / DGTI / Département 35 ; Bruno RAMBERT, Chargé d'études d'infrastructures de mobilité SET2 / DGTI / Département 35

· Carte du projet ou plan de situation :

Le projet se situe en Ille-et-Vilaine sur le territoire des communes de Liffré et de La Bouëxière.



Le projet comporte deux opérations conjointes.

D'une part, la sécurisation de la RD27 et d'une partie d'une voie communale de l'itinéraire de La Bouëxière en direction de l'A84, au niveau de six points : le secteur du Boulais à Liffré, le

carrefour de mi-forêt à Liffré, le carrefour de Bâton Roulant entre les RD27 et RD92 à Liffré, les virages du Champ Fleury à Liffré, le secteur du Drugeon à La Bouëxière, les traversées des hameaux de la Débinerie, la Croix du Loup Pendu, le Châtaignier, le Petit Désert et le Désert à La Bouëxière.

D'autre part, la réalisation de deux liaisons cyclables à Haut Niveau de Service (HNS) entre Liffré et La Bouëxière ainsi qu'entre Liffré et la route forestière de Culon.



Visuel issu du Dossier de Concertation élaboré par le Conseil Départemental 35

Objectifs du projet selon leur porteur de projet

Premier objectif du projet :

La RD27 est une route départementale de catégorie D avec un trafic moyen journalier annuel de 2730 véhicules par jour. Les vitesses pratiquées sont élevées et les usager es ne respectent pas les vitesses réglementaires. Une mauvaise visibilité est constatée en 3 points sur le linéaire et des accidents matériels et/ou corporels sont à déplorer. Face à ce constat, le département a en projet :

- la sécurisation de la RD27 de l'itinéraire de La Bouëxière en direction de l'A84 au niveau de 6 points singuliers ;
- l'amélioration de la sécurité des usager es et des riverain es sur cette liaison routière.

Second objectif du projet :

En 2021, le Département d'Ille et Vilaine s'est engagé dans un programme ambitieux de déploiement d'infrastructures cyclables sur le territoire bretillien. Cela se traduit sur le secteur de Liffré et la Bouëxière par :

• le projet de création de pistes cyclables à Haut Niveau de Service entre Liffré et La Bouëxière, et entre Liffré et la route forestière de Culon ;

- une réponse efficiente à une forte augmentation de la part modale des déplacements à vélo et sécurisation des usagers cyclistes.
- · Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

Concernant le projet de sécurisation de la RD27 :

- Un projet de sécurisation de la RD27 en six endroits spécifiques, entre Liffré et La Bouëxière : des carrefours accidentogènes et/ou dont la visibilité ou le confort de la chaussée font défaut
- Des variantes mises au débat pour chaque point singulier à sécuriser, avec 2 à 4 scénarios par point singulier : shunts, giratoires, signalisation, reprise de chaussée, etc.

Concernant le projet de liaisons cyclables à Haut Niveau de Service :

- Un projet de liaison cyclable entre Liffré et La Bouëxière, d'une part, et entre Liffré et la route forestière de Culon, d'autre part, avec des liaisons cyclables à Haut Niveau de Service (HNS).
- Différents tracés mis au débat :
 - une liaison principale passant par le Nord, ou passant par le Sud, à déterminer,
 - des faisceaux mis au débat en fonction de chaque scénario (Nord ou Sud), pour déterminer les tracés les plus pertinents.

Les solutions alternatives présentées par le département sont :

- Une liaison nouvelle La Bouëxière vers l'A84 (projet initial de 2006/2007) répondant à la politique d'aménagement du Département à l'époque selon laquelle une infrastructure routière de qualité est un facteur de développement économique local
- L'absence de mise en œuvre de la sécurisation de la RD27 ayant pour conséquence une augmentation de l'accidentologie usager·es/riverain·es
- l'absence de mise en œuvre des liaisons cyclables ayant pour conséquence l'absence de report modal, l'augmentation du trafic routier et des émissions de GES. En outre, l'absence d'infrastructures dédiées aux usager·es du vélo n'encourage pas le report modal vers les modes de déplacement doux et donc, ne permettra pas d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC)

· Coût

L'estimation basse de l'opération est de 5 M€ TTC et l'estimation haute de 7,6 M€ TTC.

Contexte du projet

Un premier projet a vu le jour en 2007-2008, prévoyant la création d'un nouveau barreau routier pour la RD27, avec deux tracés conduisant à l'A84 : un tracé vers l'échangeur 27 et un tracé vers l'échangeur 26. Concernant le second tracé, il y avait 2 variantes, dont une qui coupait le village de La Villeneuve. A cette époque, lors de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un

avis défavorable sur un des éléments de réalisation du projet, à savoir cette deuxième variante concernant La Villeneuve.

En 2021, le Conseil départemental a prononcé un moratoire sur les projets d'infrastructures routières envisagés par la collectivité, et a entamé sa politique cyclable dans ce même temps.

Le projet de barreau routier, initialement envisagé, a ainsi été définitivement écarté par le Conseil départemental. Il a été remplacé par un projet de sécurisation de la RD27 et de création de liaisons cyclables à HNS.

Calendrier du projet

Le calendrier prévisionnel du projet communiqué par le conseil départemental 35 est le suivant :



La saisine de la CNDP

Contexte de la concertation

La concertation préalable s'inscrit à la suite d'une concertation préliminaire (concertation volontaire), menée par le CD 35 à l'automne 2023, afin de commencer à étudier les premiers scénarios imaginés pour le projet.

Les marges de manœuvre techniques sur le projet étaient encore assez ouvertes au stade de la concertation préalable, bien que certains scénarios discutés à l'automne 2023 aient d'ores-et-déjà été écartés.

En raison de la sensibilité environnementale de la zone d'étude, le maître d'ouvrage a fait le choix de soumettre volontairement le projet à évaluation environnementale et se trouve donc soumis à concertation préalable au titre de l'article L121-15-1 2° du Code de l'Environnement.

Le Conseil départemental a opté pour une concertation avec garant es prévue par l'article L.121-16-1 du code de l'environnement et a saisi la CNDP.

Décision d'organiser une concertation

Par décision lors de la séance plénière du 14 février 2024, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-17 du Code de l'Environnement et a désigné Mmes Michelle Tanguy et Alice Pfeiffer comme garantes de la concertation.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

· Le rôle des garantes

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garantes avaient pour mission d'être particulièrement attentives :

- à l'antériorité de près de vingt ans des projets qui se sont succédés sur ce même périmètre dont un récent projet de contournement routier abandonné;
- aux attentes du public qui s'étaient déjà exprimées lors des diverses réunions publiques librement organisées sur le territoire, certaines questions n'ayant pas trouvé de réponse, notamment l'absence de communication de certaines études à ce stade;

- à l'articulation avec le contexte local des « pactes des mobilités locales » pour l'élaboration desquels le Conseil départemental souhaite inclure une participation citoyenne et a initié deux missions de conseil qui sont en cours avec la CNDP;
- à la possibilité réelle de discuter de l'opportunité du projet, et non uniquement de variantes techniques autour du projet
- au lien entre la concertation publique et la décision publique.

Le travail préparatoire des garantes

Suite à la désignation des garantes par la CNDP, une réunion de prise de contact avec le maître d'ouvrage s'est déroulée le 14 mars 2024 dans les locaux du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Participaient à cette réunion, élu-es et techniciens du Département, le groupement d'assistant à maitrise d'ouvrage en charge des études et de la mise en œuvre de la concertation, le cabinet d'assistance juridique du Département et les garantes CNDP.

Lors de cette réunion, le maître d'ouvrage a présenté le périmètre de l'étude ainsi que l'historique du projet. Il a été détaillé les modalités de l'organisation de la phase préliminaire de concertation menée en 2023 par le Conseil départemental (concertation volontaire, consistant en une réunion publique en juillet 2023, des temps d'échanges (x3) en octobre 2023, l'utilisation de la plateforme "JeParticipe"). Les garantes ont, pour leur part, présenté les objectifs de la concertation préalable au titre du Code de l'Environnement et rappelé la mission confiée par la CNDP.

A la demande des garantes, le maître d'ouvrage leur a transmis le bilan de la concertation préliminaire menée en 2023, publié également sur la plateforme du CD35 JeParticipe. Toutefois, le compte-rendu du comité de pilotage ayant eu lieu le 15 janvier 2024 n'a pas été rendu public, malgré les demandes des garantes. Seul le dossier de concertation fait succinctement état des principaux arbitrages opérés, en page 24.

Suite à cette première réunion, les garantes ont conduit une étude de contexte, permettant d'identifier avec précisions les thématiques et les enjeux qu'il apparaissait souhaitable de soumettre à la concertation. Pour ce faire, un certain nombre d'acteur-ices ont été inclu-es dans l'étude de contexte, dont des institutionnels, des chambres consulaires, des associations...

Les résultats de l'étude de contexte

Une étude de contexte a été conduite par les garantes durant le mois de mai 2024. Cette étude a permis de rencontrer différents acteurs, lors d'entretiens - soit en présentiel lors de 2 journées dédiées, soit en distanciel (visioconférence ou entretien téléphonique).

Les acteurs rencontrés durant cette étude de contexte sont les suivants :

- Les élus et agents de Liffré, en charge du dossier (3 personnes)
- Les élus et agents de La Bouëxière, en charge du dossier (3 personnes)
- L'association liffréenne pour la protection et la promotion du cadre de vie ALPPCV (2 personnes)
- La Chambre d'Agriculture (1 personne)

- L'Office National des Forêts ONF (2 personnes)
- Les responsables d'établissements scolaires publics liffréens Collège Martin Luther King et Lycée Simone Veil (2 personnes)
- Le responsable du Collège privé liffréen Saint-Michel (1 personne)
- L'IEM Rey Leroux (1 personne)

Le périmètre de la concertation et les publics à mobiliser

Lors de l'étude de contexte, les garantes ont considéré que les impacts environnementaux et socioéconomiques identifiés n'étaient pas de nature à étendre le périmètre de la concertation préalable au-delà des communes de Liffré et La Bouëxière.

En effet, les populations concernées par le projet de sécurisation de la RD27 étaient majoritairement des habitant-es des deux communes, utilisant notamment la route départementale pour des déplacements domicile-travail.

Pour ce qui est de l'aménagement de liaisons cyclables, ce projet concerne principalement les habitant es des deux communes, mais également les lycéen nes et collégien nes susceptibles de se rendre à vélo au collège et au lycée.

Une réunion publique et des ateliers ayant été organisés dans le cadre de la concertation préliminaire en 2023, les garantes ont considéré qu'un premier niveau d'information par rapport au projet était préalablement établi.

Il est à noter toutefois que cette première phase de concertation préliminaire (concertation volontaire), conduite en 2023, n'a pas fait l'objet de retour aux participant·es. A l'issue de cette concertation préliminaire, un comité de pilotage s'est tenu, le 15 janvier 2024, permettant aux élu·es de réaliser de premiers arbitrages vis-à-vis de l'étude. Ces arbitrages ont été pris en compte dans les scénarios soumis à concertation préalable, mais n'ont pas fait l'objet d'un retour aux participant·es à l'issue de ce comité de pilotage. Les participant·es à la concertation préalable, ayant déjà participé à la concertation préliminaire, ont, de ce fait, découvert ces premiers arbitrages – succinctement dans le dossier de concertation – sans pouvoir rediscuter les scénarios écartés par les élu·es.

Par ailleurs, les garantes ont sollicité l'Office National des Forêts (ONF) pour que l'organisme produise une note écrite quant aux impacts du projet sur la forêt et sur le périmètre Natura 2000. Malgré le retour positif de l'ONF, aucune note n'a été reçue par les garantes par la suite.

Sécurisation de la RD27

Identification des enjeux :

traversée de La Villeneuve :

<u>Cadre de vie</u>: inquiétude des habitant-es du hameau de la Villeneuve vis-à-vis de la sécurisation de la route départementale et de son impact potentiel sur une augmentation du trafic automobile et poids lourds en traversée du village. Sentiment qu'aucune alternative n'est recherchée pour la sécurisation de ce point dur. Proposition de l'ALPPCV de création d'un barreau routier (shunt) entre la RD92 et le lieu-dit La Réposée, visant à dévier le trafic routier de la traversée du bourg.

Périmètre du projet : Il est à noter que la traversée du bourg de La Villeneuve n'est pas identifiée

par le maître d'ouvrage comme un des points singuliers à sécuriser sur le parcours de la RD27. Le maître d'ouvrage considère que ce tronçon de la RD a déjà fait l'objet d'un aménagement par la commune de Liffré ayant pour objectif la sécurisation (via des chicanes et des limitations de vitesse notamment).

- route du Boulais :

La route du Boulais est concernée par la sécurisation de la voirie, et envisagée pour le tracé d'une liaison cyclable à HNS; de tels aménagements conduiraient à élargir la voie, aujourd'hui trop restreinte pour accueillir des pistes cyclables HNS et un trafic automobile sécurisé.

<u>Environnement</u>: la route du Boulais est bordée à l'ouest par la forêt de Liffré. Les lisières de forêt étant les zones les plus riches pour la faune, leur préservation est importante. Une grande partie de la forêt est en Natura 2000. Un travail est en cours entre l'ONF et l'intercommunalité Liffré Cormier Communauté pour étendre le périmètre Natura 2000 à la totalité de la forêt.

<u>Agriculture</u>: la route est bordée à l'est par les parcelles d'une exploitation agricole laitière. La Chambre d'Agriculture et les agriculteurs concertés lors de la concertation préliminaire en 2023 étaient unanimes sur l'importance de ne pas séparer les parcelles de l'exploitation, en particulier sur un système agricole lait et bovin.

Habitat : sur la frange est, se trouvent également des habitations privées, au droit de la route.

<u>Trafic routier</u>: la route du Boulais est interdite aux poids lourds ; pourtant, des bus et des poids lourds l'empruntent régulièrement.

Liaisons cyclables

<u>Voie verte de la forêt de Culon</u>: inquiétude des habitant·es de la Villeneuve vis-à-vis d'une piste à Haut Niveau de Service, du fait des usages multiples actuellement sur la voie verte de la forêt de Culon (piste forestière, piste cyclable, chasse) et des potentiels conflits d'usage.

<u>Route du Boulais</u>: impact d'un éventuel élargissement sur la forêt (Natura 2000, risque de feux de forêt), sur les prairies pâturées et sur les habitations riveraines de la voie.

<u>Liaison cyclable Nord</u> : le passage au niveau de Chevré pourrait être sensible (passage en surplomb de jardins d'agréments).

Intérêt de la liaison nord qui desservirait le site Rey Le Roux (siège de Liffré Cormier Communauté, Centre Rey Leroux, futur collège Diwan, futur centre de loisirs). De fait, lors de la concertation préliminaire en 2023, une préférence pour la liaison cyclable nord a émergé.

Contexte de l'étude

En 2006-2007, le Département d'Ille-et-Vilaine a porté à l'enquête publique un projet de liaison routière entre l'autoroute des Estuaires (A84) et la commune de Liffré. Suite à l'enquête publique, le Préfet d'Ille-et-Vilaine n'a pas déclaré d'utilité publique le projet, en raison notamment d'impacts sur les milieux naturels jugés localement très importants. En 2013, le Département est invité à revoir son projet et les études sont reprises. En 2014, l'étude est interrompue en raison de l'opposition locale des riverain es et des associations. En 2019-2020, une nouvelle étude environnementale est lancée, ainsi qu'une concertation relative au projet de liaison Dourdain-La Bouëxière vers l'A84.

Suite aux élections départementales, un moratoire sur certains projets de contournements routiers a été décidé en juin 2021 et un arrêt des études de contournement. Tout projet de shunt routier (création de nouveaux barreaux routiers) est finalement abandonné - dont le projet de liaison routière initié dans le milieu des années 2000. En 2022, le projet relatif à la RD27 est revu ; la liaison Dourdain-La Bouëxière vers l'A84 consiste désormais à sécuriser et aménager la RD27 et la voie communale entre le lieu-dit Mi-Forêt et l'échangeur n°26 au sud de Liffré, et ce en différents points singuliers. En 2023 les études sont reprises.

Le Département, par son ambition nouvelle d'accompagner les collectivités dans la réalisation d'infrastructures destinées aux modes actifs, intègre, dans ses études d'infrastructures sur un même périmètre d'étude, les liaisons cyclables utilitaires.

Le projet est inscrit au plan "Mobilités 2025" du Département d'Ille-et-Vilaine. En sus des politiques incitatives aux mobilités partagées et collectives, le Département propose le déploiement d'une stratégie destinée à accompagner l'évolution des usages et des modes de déplacement sur le territoire.

Liffré Cormier Communauté s'est engagé à sécuriser, faciliter et promouvoir les déplacements actifs. Pour ce faire, trois types d'actions ont été engagés : une intervention sur les infrastructures (sécurisation des déplacements vélos), la création d'un service de location de vélos à assistance électrique et l'accompagnement au changement de pratiques (actions d'information et de sensibilisation). Le schéma directeur cyclable a été validé par le Conseil communautaire en mars 2022.

Attentes des acteur-ices vis-à-vis du projet

Une des attentes les plus explicitées par les acteur-ices vis-à-vis du projet est celle de remettre au débat la possibilité d'un shunt routier au nord du village de La Villeneuve.

Toutefois, cette option ayant été écartée à l'issue de la concertation préliminaire de 2023, lors du comité de pilotage du 15 janvier 2024, les membres de l'association ALPPCV ont décidé de ne pas participer à la concertation préalable et en ont informé les garantes et le maître d'ouvrage.

Une autre attente concerne la protection de la forêt de Liffré et de ses abords, en particulier au droit du chemin du Boulais.

La protection des exploitations agricoles présentes sur le territoire et le respect de leur intégrité parcellaire sont également des attentes fortes sur le projet.

Processus de concertation antérieur

Une phase de concertation préliminaire à l'initiative du Département d'Ille-et-Vilaine s'est déroulée de mars à octobre 2023 (information vers les communes et relations presse, réunions publiques d'information, temps d'échanges thématiques, plateforme participative du département). Elle a permis d'expliquer et de partager le nouveau projet et son périmètre, de présenter les variantes envisagées et d'en explorer de nouvelles, d'apporter des éléments de réponses, de recueillir des contributions.

Le bilan de la concertation préliminaire a été porté à la connaissance du comité de pilotage, le 15 janvier 2024, et pris en compte pour la poursuite des études et de la démarche de concertation préalable mise en œuvre.

En 2024, les membres du comité de pilotage se sont prononcé-es pour :

- La sécurisation du chemin du Boulais et de la RD 27 : aménagement de sécurité conforme au règlement de la voirie départementale en limitant le recours à des shunts de la route existante. Il pourra être proposé de passer certains secteurs en "zone agglo" pour envisager l'aménagement.
- La poursuite des études pour la mise en œuvre des liaisons cyclables à Haut Niveau de Service au sein de l'aire d'étude du projet tout en tenant compte des avis et attentes exprimées par la concertation en terme de dessertes, temps de parcours, confort de piste...

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Les recommandations des garantes concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation

Le maître d'ouvrage a soumis aux garantes les différents supports envisagés pour la concertation préalable : panneaux d'exposition, dossier de concertation.

En plus du dossier de concertation, les garantes ont demandé de mettre à disposition un document synthétique (pages format A5) reprenant l'essentiel du projet et les moyens pour s'informer et pour participer. Le maître d'ouvrage a réalisé ce support et l'a soumis aux garantes.

Il est à noter que les temps de relecture des supports soumis ont été très resserrés et n'ont pas permis de réaliser une relecture approfondie et sereine de la part des garantes.

Le calendrier de la concertation étant très contraint, et le maître d'ouvrage souhaitant pouvoir réaliser la concertation préalable avant les congés estivaux, celle-ci a été mise en œuvre de mijuin à mi-juillet 2024.

Par ailleurs, il a été envisagé par le maître d'ouvrage de réaliser un atelier de concertation au sein du lycée Simone Veil de Liffré. Les contraintes d'organisation du baccalauréat n'ont toutefois pas permis de réaliser l'atelier au sein du lycée.

De plus, les garantes ont préconisé que l'atelier de sécurisation de la RD27, prévu sous la forme d'un trajet en bus, soit prolongé lors d'un temps d'échange en salle. C'est effectivement ce qui a été mis en œuvre par le maître d'ouvrage. Toutefois, s'il était prévu de réaliser 4 arrêts sur le parcours (dont 1 descente du bus), cela n'a finalement pas été mis en œuvre pour des raisons de sécurité – seuls 2 arrêts ont été marqués, dont 1 descente du bus. Le trajet réalisé par le bus a été fait à une allure permettant difficilement l'observation et la consultation parallèle du document distribué par le maître d'ouvrage.

Un dernier point a été préconisé par les garantes, et mis en œuvre par le maître d'ouvrage : la mise à disposition de cartographies haute définition dans le dossier de concertation ainsi que la plaquette synthétique. En effet, les visuels – et en particulier les cartographies – étaient initialement floues ou difficiles à lire, et les légendes des cartographies souvent illisibles.

Le dispositif de concertation :

Le calendrier et les modalités de la concertation

Dès la réunion de prise de contact, le maître d'ouvrage a informé les garantes de son souhait que la concertation ait lieu avant la période de congés d'été. Les dates de concertation préalable ont été fixées du 10 juin au 12 juillet 2024, en accord avec les garantes.

Il est à noter un problème de temporalité de la concertation qui a limité la participation des lycéen·nes pour cause de période d'examen. En effet, c'est à l'occasion d'un échange avec le Proviseur du lycée public de Liffré, lors de l'étude de contexte, que les garantes ont pris connaissance du grand intérêt de l'équipe pédagogique et administrative pour participer à la concertation préalable. Elles ont donc sollicité le maître d'ouvrage, via le rapport d'étude de contexte, pour étirer le calendrier de la concertation préalable et/ou prévoir des temps de travail spécifiques sur le projet auprès des lycéen·nes et de l'équipe enseignante du Lycée Simone Veil à la rentrée scolaire 2024. A ce stade, le calendrier de la concertation préalable ne pouvant plus être modifié, les garantes sollicitent à nouveau le maître d'ouvrage – via le présent bilan – pour que des temps pédagogiques spécifiques soient organisés avec l'établissement scolaire liffréen.

Les garantes ont toutefois pu noter la participation de parents d'élèves, ainsi que d'une lycéenne et d'une étudiante, lors des ateliers de concertation conduits fin juin 2024.

Modalités d'information

Les modalités et supports classiques d'information du public ont fait l'objet de relecture de la part des garantes - mais dans des temps très contraints, comme indiqué plus haut. Les dispositifs mis en place ont été définis de façon concertée. Le maître d'ouvrage a retenu la proposition des garantes de réaliser, en sus du dossier de concertation, un livret synthétique de présentation du projet.

Les outils d'information à disposition du public ont été les suivants :



Extrait du livret de la concertation

L'information a été relayée :

- dans la feuille bimensuelle d'information "Flash" de La Bouëxière, le bulletin communal "Le Liffréen" juillet-août et le magazine intercommunal Quoi de 9,
- sur les pages Facebook des mairies de La Bouëxière, de Liffré et de l'intercommunalité
 Liffré-Cormier-Communauté,
- sur la page Instagram de la commune de Liffré,
- sur les sites internet de la commune de Liffré et de l'intercommunalité Liffré-Cormier-Communauté.
- par affichage d'un avis de concertation préalable (mairie de Liffré, mairie de La Bouëxière et Hôtel Communautaire de Liffré-Cormier-Communauté)

La communication autour de la concertation s'est mise en place 15 jours avant le début de la concertation préalable.

L'ensemble des outils mis en œuvre était adapté au périmètre de la concertation.

Il est à noter que les lieux des ateliers de concertation (ayant eu lieu les 26 et 27 juin 2024) ont été communiqués tardivement, ce qui a occasionné des interrogations de la part des participant-es. Toutefois, les ateliers étant soumis à inscription préalable, les personnes s'étant inscrites ont pu avoir connaissance du lieu des ateliers en amont.

Modalités de participations et d'expression

Les modalités de participation du public ont été adaptées à la plus large expression du public.



Extrait du livret de la concertation

En complément des registres papier déposés en mairie et à la communauté de commune, de la plateforme en ligne « Je participe », des permanences du maitre d'ouvrage en mairies (1 à Liffré et 1 à la Bouëxière), la tenue de 2 ateliers thématiques s'est imposée, afin de traiter des deux

grandes thématiques du projet : la création de liaisons cyclables, d'une part (le 26 juin à Liffré), et la sécurisation de la RD27, d'autre part (le 27 juin à La Bouëxière).

Une réunion publique ayant été organisée dans le cadre de la concertation préliminaire (en juillet 2023), il n'est pas paru nécessaire d'en organiser une nouvelle en début de concertation avec garants.

Toutefois, les garantes ont regretté que le compte-rendu faisant état des arbitrages réalisés lors du Comité de pilotage du 15 janvier 2024 n'ait pas été rendu public, et que ces arbitrages n'aient pas été abordés en introduction des ateliers de concertation. Ces remarques ont été communiquées par les garantes au maître d'ouvrage, début juin 2024, en amont de l'ouverture de la concertation préalable, mais le document susdit n'a pas été rendu public.

Le Département a produit la plaquette synthétique suivante :



L'essentiel du projet

Deux opérations conjointes composent le projet : la SÉCURISATION DE LA RD27 et une partie d'une voie communale de l'Itinéraire de La Bouévière en direction de l'A84, au niveau de six points ; le secteur du Boulais à Liffré, le carrefour de minor Roulant entre les RD27 et RD23 à Liffré, les vicases du Champ Fleury à Liffré, le vicases du Champ Fleury à Liffré, le vicases du Champ Fleury à Liffré, le secteur du Drugeon à La Bouévière, les traversées des hameaux de la Débinerie, la Croix du Loup Pendu, le Châtaignier, le Petto Técent et le Désert à La Bouévière; et la RALIAISTION DE DEUX LIAISONS CALLABES À HAUT NIVEAU DE SERVICE entre Liffré et La Bouévière et ainsi qu'entre Liffré et la route forestière de Culon.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Le projet a pour principaux objectifs :

 la sécurisation de la RD27 de l'itinéraire de La Bouëxière en direction de l'A84 au niveau de 6 points ;

 l'amélioration de la sécurité des usagers et des riverains sur cette liaison routière ;

 la création de pistes cyclables à Haut Niveau de Service entre Liffré et La Bouexière, Liffré et la route forestière de Culon ;

 la réponse efficiente à une forte augmentation de la part modale des déplacements à vélo et à la sécurisation des usagers cyclistes.

LE PÉRIMÈTRE DU PROJET



Un projet pour faciliter les déplacements de tous

UNE NÉCESSAIRE SÉCURISATION DE LA RD27

La RD27 est une route départementale avec un trafic moyen de 2 730 véhicules par jour. Elle permet, notamment, de relier les communes de Liffré et de La Bouskière. Aujourd'hui, les vitesses pratiquées sont élevées, et sont au-déal de celles réglementaires. Six points nécessitent des aménagements visant à sécuriser les déplacements de tous les



Ce projet s'inscrit ainsi dans le cadre des mobilités du quotidien avec environ 8 km de piste cyclable à Haut Niveau de Service entre Liffré et La Bouëxière, et environ 1,5 km entre Liffré et la route forestière de Culon. La création de ces pistes répond à la problèmatique d'incitation à la pratidue du viélo et de la marche.

LA DÉFINITION DES VARIANTES

Différentes variantes d'aménagement pour la R027 et de tracé pour les liaisons cyclables sont proposées à la concertation préalable. Elles ont été définies au cours de plusieurs étapes successives : propositions du bureau d'étude, échanges et travail en comité technique, propositions. Une phase de concertation préliminaire à l'initiative du Département de l'Ille-et-Vilaine a permis notamment, de mars 2023 à octobre 2023, de présenter les variantes envisagées et d'en explorer de nouvelles.

LES VARIANTES PROPOSÉES





Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif?

Une attention particulière a été portée par le maître d'ouvrage à la rédaction du dossier de concertation pour en faire une présentation pédagogique des deux opérations conjointes (sécurisation de la RD27 et réalisation de deux liaisons cyclables à Haut Niveau de Service entre Liffré et La Bouëxière).

Le contexte territorial et l'inscription du projet dans la politique départementale de l'organisation des mobilités a été présenté. Il en va de même du projet, des variantes et des solutions alternatives dont l'absence de mise en œuvre de la sécurisation de la RD 27 et des liaisons cyclables.

Le dossier de concertation a rappelé les études déjà réalisées et les études (environnementales et techniques) restant à réaliser.

Dans un souci d'accessibilité à l'information pour les personnes qui n'avaient pas le temps ou l'envie de lire le dossier de concertation, des panneaux d'exposition ont été réalisés et le maître d'ouvrage a suivi la suggestion des garantes de réaliser un livret synthétique.

La multiplication des supports d'information a permis au public de choisir celui qui lui convenait le mieux afin d'obtenir le niveau d'information qu'il recherchait.

Les garantes ont toutefois regretté un certain nombre de points :

- Le compte-rendu faisant état des arbitrages réalisés lors du Comité de pilotage du 15 janvier 2024 n'a pas été rendu public, ni évoqué en introduction des ateliers de concertation, comme indiqué plus haut. Ils auraient, en effet, permis aux participant es des deux temps de concertation (préliminaire et préalable) d'identifier les évolutions, en transparence. Seul le dossier de concertation fait succinctement état des principaux arbitrages réalisés (en page 23), mais ceux-ci n'ont pas été explicités oralement lors des temps de concertation.
- Enfin, les comptes-rendus des deux ateliers de la concertation préalable n'ont pas été rendus publics avant le 12 juillet 2024 clôture de la concertation préalable.

Malgré ces éléments, nous estimons que le droit à l'information a été respecté. Nous considérons que l'information était transparente, sincère et globalement intelligible pour tous les publics.

Le droit à la participation a-t-il été effectif?

Plusieurs modalités ont été mises en œuvre par le maître d'ouvrage afin de garantir le droit à la participation dans le cadre du projet :

Les ateliers

Chaque atelier (2) a donné lieu à l'intervention des garantes pour préciser le sens du dispositif, rappeler les principes de la concertation CNDP avec garant-es.

La participation aux ateliers s'est faite par inscription. L'atelier Liaisons cyclables a mobilisé 15 personnes et l'atelier sécurisation de la RD27 a mobilisé 28 personnes, soit une participation de 43 personnes au total.

Les participant es aux ateliers avaient des profils différents permettant une bonne représentativité : habitant es de Liffré et de La Bouëxière, exploitants agricoles, techniciens, usager es du vélo, usager es et riverain es de la RD27.

Tous les participant·es aux ateliers qui ont souhaité s'exprimer et faire des propositions et/ou suggestions ont pu le faire dans des conditions de respect mutuel. Lors de ces ateliers, le Département et le bureau d'études ont apporté des éléments de réponses aux questions et remarques formulées.

Nous avons toutefois noté quelques difficultés dans l'effectivité de la participation :

- Le support distribué aux participant es lors du deuxième atelier, consacré à la sécurisation de la RD27, était très peu accessible et compréhensible : très dense, sans pagination permettant de suivre aisément le parcours, avec une mise en page très uniforme ne permettant pas de distinguer les différents scénarios pour chaque point singulier...
- Une incompréhension sémantique a perduré lors des deux ateliers et en particulier lors du deuxième atelier consacré à la sécurisation de la RD27 ; en effet, le Conseil départemental a la compétence de la sécurisation de la route pour ses usager-es, à savoir les automobilistes ; de l'autre côté, les participant-es sollicitaient la sécurisation de la route en leur qualité d'habitant-es, de riverain-es. Ainsi, il était demandé par exemple des passages piétons, des luminaires... tous éléments que le Conseil départemental n'installe pas sur ses routes départementales, situées hors agglomération au sens du code de la route.
 - Cette incompréhension n'a pas été nommée sauf à une seule occasion, par un des agents du Conseil départemental et a limité la capacité de dénouer véritablement les dissensions entre les participant es et le maître d'ouvrage. En effet, une suspicion a persisté quant à l'objectif réel de sécurisation de la RD27.
- Les comptes-rendus des deux ateliers font état en sus des contributions écrites des participants - des questions posées par les participant·es, mais n'indiquent pas les réponses formulées par le maître d'ouvrage ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pourtant données à l'oral lors des ateliers.
- Par mail adressé aux garantes le 17 juin 2024, l'association ALPPCV faisait part de sa non-participation à la concertation, au motif que le Département n'a pas intégré au dossier le projet de shunt maintes fois demandé par l'association. Les garantes ont sollicité du maître d'ouvrage la diffusion du compte-rendu du comité de pilotage du 15 janvier 2024, faisant état des premiers arbitrages issus de la concertation volontaire menée en 2023. Ce compte-rendu n'a pas été diffusé par le maître d'ouvrage seuls les arbitrages principaux

figurent au dossier de concertation. Les garantes ont également exigé du maître d'ouvrage que les différents scénarios puissent être discutés lors de la concertation préalable – y compris ceux mis de côté par les élu·es en janvier 2024. L'association ALPPCV a toutefois maintenu sa décision de ne pas participer à la concertation préalable et a sollicité un rdv auprès des élu·es du Département.

• Un dernier élément nous apparaît également problématique : le maître d'ouvrage, les élus présents, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage n'ont pas été en mesure de rendre intelligible cette nouvelle concertation. En effet, le maître d'ouvrage avait déjà conduit une démarche de concertation volontaire en 2023 ; les participant es à la concertation préalable, objet de ce bilan, ont interrogé la maîtrise d'ouvrage à plusieurs reprises sur l'intérêt de cette nouvelle concertation, ont exprimé leur sentiment de "redire les mêmes choses" et une certaine frustration vis-à-vis de ce qu'ils elles avaient déjà pointé en 2023. Si les éléments écartés à l'issue de la concertation volontaire n'ont pas fait l'objet d'une communication spécifique, les contributions formulées lors de cette même concertation volontaire et prises en compte dans le projet ne sont pas non plus apparues. De plus, la concertation préalable avec garantes n'est pas apparue comme une étape nécessaire aux yeux de nombre de participant es.

Les permanences en mairies de Liffré et de la Bouëxière

Le maître d'ouvrage et le bureau d'étude se sont tenus à la disposition du public lors de deux permanences d'une demi-journée en mairies de Liffré et de La Bouëxière. Ces permanences ont peu mobilisé puisque seule 1 personne s'est présentée à la mairie Liffré lors de la permanence du 5 juillet pour échanger avec le maître d'ouvrage et a déposé la contribution d'un habitant de Miforêt à Liffré. Cette contribution a été adressée également aux garantes sur leur boite mail.

Le formulaire en ligne (Plateforme « JeParticipe »)

La plateforme en ligne « JeParticipe » fait état de 72 contributions ; ce chiffre tient compte des contributions réalisées lors de la concertation préliminaire (conduite en 2023) et lors de la concertation préalable (conduite en juin-juillet 2024).

Lors de la concertation préalable, seule 1 contribution a été formulée sur la plateforme JeParticipe – également envoyée directement par mail aux garantes.

Aucune observation n'a été inscrite sur les registres déposés en mairie de Liffré et au siège de Liffré Cormier Communauté. Un scan d'une contribution adressée directement par mail aux garantes a été annexé au registre de Liffré.

Trois observations ont été inscrites sur le registre en mairie de La Bouëxière – transmises aux garantes par le maître d'ouvrage.

Courriels adressés directement aux garantes :

8 mails ont été envoyés aux garantes, et transmis par celles-ci au maître d'ouvrage pour prise en compte dans le cadre de la concertation préalable.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

- 44 participant es aux rencontres (15 à l'atelier liaisons cyclables et 29 à l'atelier sécurisation de la RD27)
- 1 contribution sur la plateforme JeParticipe
- 12 contributions écrites (dont 1 doublon) directement adressées aux garantes

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Synthèse des contributions

Aménagement de liaisons cyclables Liffré/la Bouëxière

Liaison cyclable entre Liffré et le Chemin de Culon : 2 scénarios à la concertation

- Proposition de passer le long de l'A64 (itinéraire plus court), l'espace étant déjà sécurisé
- Le tronçon transversal entre les scénarios 1 et 2 présentent de nombreux inconvénients (traversées de zones humides et de parcelles agricoles)
- Interrogation quant au positionnement de l'ONF sur le scénario 1 car le passage se fait en lisière de la foret
- Le scénario 1 ne parait pas adapté car il se situe situé en lisière d'un site Natura 2000, est bordé par des bois et des parcelles agricoles à protéger
- Une piste cyclable n'est pas indispensable sur la voie communale du Boulais
- Proposition d'aménager la RD28 (piste cyclable sur la route)
- Un nombre d'usager es vélos attendus inférieur à 50 passages par jour devrait être vu comme insuffisant pour nécessiter un aménagement dédié.

Liaison cyclable Liffré et la Bouëxière : 5 scénarios à la concertation

- Proposition de privilégier une liaison par le secteur Nord afin de réaliser une autre liaison vers Dourdain
- Proposition de retenir le scénario 1 et l'étendre vers le pôle multimodal de Beaugé (D812) d'où part la ligne de car Fougères-Rennes. Évocation d'un projet de liaison ferroviaire Fougères-Rennes (avec une gare à Liffré), financée par le Conseil régional, qui pourrait avoir un impact sur le projet
 - Opposition à la liaison par le secteur Sud de Liffré
- Opposition au scénario 2 pour des raisons de sécurité : les cyclistes se retrouveraient parmi les voitures
- Opposition au scénario 3 pour des raisons environnementales (zones humides), de topographie (forte pente), de traversée d'une exploitation agricole bio et d'un bois privé (risque d'incendie).
- Si le scénario 3 est retenu cela nécessiterait de nombreux aménagements sur la Bouëxière pour réduire la vitesse des automobilistes.
- Opposition au scénario 4 pour des raisons de topographie, de traversée d'une exploitation bio avec pâturage libre, sorties d'exploitation et de champs.
- Opposition au scénario 5 qui passe à 80% en zone humide et traverse des parcelles agricoles en leur milieu.

Concernant le projet de liaisons ferroviaires, le Conseil départemental se rapprochera du Conseil régional pour connaître l'avancement du projet.

Sécurisation de la RD27

Chemin du Boulais

- Réduire la vitesse des véhicules
- Maintenir l'interdiction de circulation des camions, étant donné qu'il est constaté que malgré l'interdiction actuelle, des bus et des poids Opposition au shunt sur des exploitations agricoles (scénario 2)
- Un seul shunt proposé pour le secteur de la Boulais, ce qui traduit une volonté d'ouvrir un passage à un trafic futur que l'on devine conséquent et inadmissible sans protection des zones densément habitées

Carrefour Mi-Forêt

- Intérêt de la sécurisation du carrefour qui n'est pas accidentogène
- Le coût pour la réalisation d'un giratoire est trop important pour un lieu si peu accidentogène
- La réalisation d'un giratoire n'est pas compatible avec la pratique du vélo
- Une réduction de la taille du carrefour et la pose d'un stop seraient des aménagements suffisants

Carrefour Bâton-Roulant

- Opposition à la réalisation d'un giratoire : facilitation du trafic poids lourds et mise en danger des cyclistes
- Mise en place de stop aux guatre côtés du carrefour
- Favorable à la mise en place d'un giratoire qui permettra de réduire la vitesse des véhicules venant d'Acigné et de Noyal sur Vilaine notamment

Lieu-dit Champ Fleuri

- Les deux scénarios ne vont-ils pas participer à accélérer encore la vitesse alors qu'il existe des difficultés pour sortir de l'exploitation
 - Demande de réduction de la vitesse actuelle

Lieu-dit le Drugeon

- La réduction de la vitesse est importante pour les usagers et les habitants du lieu-dit
 - Sécuriser la traversée de la voie pour se rendre à l'arrêt de car à la Ferranderie

De la Croix du Loup Pendu au Désert

- Contraindre les voitures à ralentir à la Croix du Loup Pendu. L'élargissement du virage ne réduira pas la vitesse
- Secteur accidentogène (nombreux accidents dans le virage situé au Haut des Taillis)
- Augmentation du trafic à prévoir en lien avec la création d'un nouveau lotissement
- Problème de visibilité au lieu-dit le Châtaignier
- Création de cheminements sécurisés le long de la RD à partir du lieu-dit Le Châtaignier
- Un projet du département en date de 2021 a été présenté par le maire et depuis plus rien

Critiques portant sur le dossier de concertation et les supports de la concertation

Un participant formule un certain nombre de critiques sur le dossier de concertation : selon lui les plans étaient incomplets et certaines données erronées : absence de localisation du tracé sur le foncier privé, absence de légende, absence de définition « tracé neuf PTT catégorie C », titre erroné « atelier sécurisation de la RD27 du 26 2024, 6 points singuliers remplacent 6 points accidentogènes », absence de comptage du trafic poids lourds fréquentant l'axe, défaut d'évaluation quantitative de la fréquentation cycliste par comptage.

A l'appui de son observation, il donne les mesures de largeur du chemin du Boulais, du carrefour Mi-Forêt et de la piste cyclable du Boulais

Selon cette personne, les études sont incomplètes, en l'absence d'un atlas de biodiversité concernant le secteur de Liffré. Des impacts environnementaux sont évidents vu la présence du massif forestier Natura 2000.

Une autre critique a porté sur la réduction du coût du projet, de 10 M€ à 5 ou 7M€ : interrogation de cette réduction de coût pour une politique de sécurisation réaliste.

Une participante a considéré que le document distribué le 27/06/2024 (atelier sécurisation de la RD27) était dense et que le temps de prise de connaissance et de compréhension n'a pas été suffisant pour faire toutes les remarques nécessaires. Cette participante a également formulé son interrogation quant au fait que les projets semblaient avoir été conçus à partir de photos aériennes (sans visite sur le terrain).

Il a également été regretté l'absence d'information sur les emprises foncières des différents scénarios et il a été demandé si les propriétaires potentiellement impacté·es ont d'ores et déjà été contacté·es.

Interrogations formulées dans le cadre de la concertation préalable

La concertation avec garant-es

L'intérêt d'une concertation préalable avec garant e a été intérrogée alors qu'une concertation préliminaire a eu lieu en 2023 : sentiment de redite de la part des participant es.

Le format de la concertation

Deux participant es ont questionné le fait d'avoir organisé deux ateliers distincts pour traiter des deux dimensions du projet (sécurisation de la RD27 et réalisation de liaisons cyclables à HNS).

Est-ce que des courriers ont été adressé à tous les résidents qui jouxtent la RD27 (Désert, Débinerie, Férranderie, Drugeon, etc...) ou la mise en place d'un affichage le long de la RD 27 pour alerter les usagers de ce projet de sécurisation de la RD 27 et des différentes phases de consultation/concertation préalable ?

Les liaisons cyclables

Existe-t-il de véritables attentes en matière de déplacement vélo entre Liffré et la Bouëxière ?

Le positionnement de l'ONF concernant la continuité de la piste cyclable via le chemin de Culon est sollicité par les participant·es.

Une question a porté sur le revêtement des pistes cyclables et sur sa perméabilité.

Combien de citoyens ont déposé une contribution lors de cette concertation pour demander la réalisation d'une piste cyclable le long de la RD27 pour relier La Bouëxière à Rennes via Liffré ?

Est-ce que les scénarios des tracés des pistes cyclables envisagés entre La Bouëxière et Liffré ont pris en considération le plan de déplacement vélo initié par Liffré-Cormier Communauté et effectuer avec un bureau d'études et une concertation citoyenne concernant les attentes des citoyens (tracés, dénivelé, temps de parcours, sécurisation,...)?

Quel est la distance parcourue, le dénivelé ainsi que le temps de parcours en vélo pour relier La Bouëxière à Rennes via Liffré en passant par la RD27 (distance de Mairie à Mairie ou entrée de ville) ?

La sécurisation de la RD 27

L'objectif de la sécurisation de la RD 27 est interrogé : réduction de la vitesse ; amélioration – ou limitation – de la circulation des camions – notamment vers le méthaniseur ; facilitation de l'accès des camions à l'A84 depuis La Bouëxière... ?

Les moyens de sécurisation en traversée de hameaux sont également interrogés : réalisation de passages piétons, de trottoirs ou cheminements piétons sécurisés pour accéder aux arrêts de cars, d'écluses, de ralentisseurs, d'éclairage public.

Le Conseil départemental ayant indiqué qu'il n'est pas compétent pour réaliser des aménagements propres aux zones situées en agglomération (en particulier, passage piéton et éclairage public), deux participant-es ont interrogé la politique de densification de l'habitat le long de routes départementales telles que la RD27.

La proposition de deux principes de sécurisation au niveau du chemin de la Boulais – sous forme de petits shunts routiers – interroge.

Plusieurs participant·es ont interrogé le manque de prise en compte des données d'accidentologie pour l'identification des carrefours à sécuriser. En particulier, le carrefour Mi-Forêt est concerné par un réaménagement, mais ne présente pas d'accidentologie inquiétante selon une participante.

Une demande de réalisation de l'impact carbone de chaque aménagement a été formulée – en particulier concernant la réalisation de giratoires.

Le lieu-dit Le Rallion ne figure pas au titre des points singuliers à sécuriser ; cet élément a été questionné par un participant.

Quel est le nombre de véhicules par jour (en semaine et week-end) qui transitent par la départementale RD106 à la hauteur du hameau de Chevré pour aller de La Bouëxière à Liffré ?

Quel est la distance parcourue et le dénivelé pour relier La Bouëxière à Liffré en passant par la départementale RD106 et RD528 (distance de Mairie à Mairie ou entrée de ville) ?

Quel est le nombre de véhicules par jour (en semaine et week-end) qui transitent par la départementale RD27 à la hauteur du hameau du Drugeon pour aller de La Bouëxière à Liffré ?

Quelle est la distance parcourue et le dénivelé pour relier La Bouëxière à Liffré en passant par la départementale RD27 (distance de Mairie à Mairie ou entrée de ville)?

Est-ce qu'un contournement du hameau de Villeneuve est envisagé pour relier le carrefour au croisement de la RD27 et la RD92 au lieu-dit du bâton roulant à l'échangeur de la Reposée de l'A84 pour éviter la route communale du Boulais ?

Le département a t'il envisagé un itinéraire de délestage du périphérique de Rennes entre la N157 à Noyal sur Vilaine et l'A84 via la RD292 puis la RD92 pour relier l'échangeur de la Reposée de l'A84 ?

Les enjeux environnementaux du projet

Quels sont les impacts sur la flore et la faune de la zone Natura 2000 qui jouxte la route communale du Boulais et qui verra transiter un flux de véhicules et potentiellement des camions à toute heure de la nuit ?

Quelles seront les superficies naturelles (terre agricole, verger, forêts) impactées par ce projet pour réaliser les différents aménagements (contournement hameau, piste cyclable) ?

Propositions

- Réalisation d'un shunt de contournement du quartier de la Villeneuve et du chemin du Boulais qui relierait la D92 à la D27. Selon les porteur ses de cette proposition, celle-ci permettrait :
 - Shunt d'environ 1,2 km qui permettrait de rendre interdite à la circulation des voitures (hors riverains) toute la partie de la RD27 qui va du chemin du Boulais au carrefour de Bâton Roulant.
 - Les vélos pourraient emprunter cet itinéraire (traversée de la Villeneuve) en toute sécurité sans avoir besoin de faire aucun aménagement.
 - Réalisation de 2 ronds-points aux extrémités du shunt permettront de réduire la vitesse des voitures notamment sur la D92 qui est accidentogène
 - Après discussion avec les agriculteurs concernés, ils ne seraient pas forcément contre ce projet de shunt à condition que la réalisation soit faite en bonne intelligence en tenant compte de la découpe des parcelles agricoles.
 - Proposition qui semble plutôt gagnante pour l'ensemble des parties concernées en terme de budget global de réalisation, de sécurité des voitures, des vélos et des riverains
 - Demande l'étude et le chiffrage de cette alternative par le département
- Carrefour allée du Désert : déplacement du panneau d'entrée d'agglomération et aménagement du carrefour en proposant une circulation alternée avec priorité en sortant d'agglomération
- Proposition de qualifier le secteur du Désert d'agglomération
- Proposition de faire passer la liaison cyclable par le Pôle d'Echange Multimodal de Liffré, afin de favoriser la multimodalité
- L'aménagement du stop du Châtaignier devra faciliter la bonne insertion des tracteurs sur la RD27.

Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant)

A l'heure de la finalisation de ce bilan, le maître d'ouvrage n'a pas encore indiqué la manière dont les contributions seront prises en compte, les évolutions du projet ou la remise en cause de celuici le cas échéant.

Le comité de pilotage relatif au projet aura lieu le 11 septembre 2024, et la réunion publique de restitution le 25 septembre 2024.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Un certain nombre de points devront être éclaircis par le maître d'ouvrage lors de la réunion publique du 25 septembre 2024 :

- Que recouvre la notion de "sécurisation" pour le maître d'ouvrage ?
 Quel est l'objectif de la sécurisation de la RD27 ?
 La sécurisation de la RD27 vise-t-elle à faciliter l'accès à l'A84 depuis la Bouëxière ?
- 2. La sécurisation de la RD27 est-elle de nature à réduire la vitesse des véhicules ?
- 3. La densité d'habitations le long de la RD27 n'est-elle pas de nature à prévoir des aménagements spécifiques (passages piétons, éclairage public...) ?
- 4. Existe-t-il une volonté de favoriser la fluidité du trafic poids lourds sur la RD27 ?
- 5. La sécurisation de la section "La Villeneuve", déjà réalisée, permet-elle de prévenir ce village du trafic routier sur la RD27 ?
- 6. Analysez-vous l'impact carbone de la réalisation de chaque aménagement, notamment de celle d'un giratoire ?
- 7. Pourquoi le lieu-dit Rallion ne fait pas partie des points singuliers à sécuriser ?
- 8. Les garantes demandent au maître d'ouvrage de répondre à l'ensemble des questions posées par les participant·es à la concertation préalable, pour lesquelles les comptes-rendus des ateliers ne mentionnent pas les réponses apportées.

Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public dans la suite de cette concertation préalable, les garantes formulent les préconisations suivantes :

- 1. Rendre accessibles les documents permettant une compréhension pleine et entière des tenants et aboutissants du projet et de la concertation : comptes-rendus, arbitrages par les élu·es...
- 2. Tenir compte du temps long du projet et poursuivre les échanges avec le public tout au long de son élaboration
- 3. Mettre en place un travail de réflexion avec le lycée Simone Veil de Liffré, dans le cadre d'un projet pédagogique autour des mobilités
- 4. Continuer à travailler les alternatives aux points durs du projet :
- limitation du trafic des poids lourds par le village de La Villeneuve
- étude de la pertinence de mise en agglomération de certains tronçons de la RD27
- travail partenarial avec l'Office National des Forêts (ONF) pour limiter l'impact du réaménagement du chemin du Boulais sur la forêt
- travail partenarial avec les agriculteur ices installé es sur le territoire et la Chambre d'agriculture pour la préservation des terres agricoles

Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes

Réponses à apporter par le responsable du projetet les acteurs décisionnaires				
à la concertation préalable				
_				
Demande de précisions et/ ou recommandations 15/08/2024	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA	
	JJ/MM/AAA			
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse				
1. Que recouvre la notion de "sécurisation" pour le maître d'ouvrage ?				
Quel est l'objectif de la sécurisation de la RD27 ?				
La sécurisation de la RD27 vise-t- elle à faciliter l'accès à l'A84 depuis la Bouëxière ?				
2. La sécurisation de la RD27 est- elle de nature à réduire la vitesse des véhicules ?				
3. La densité d'habitations le long de la RD27 n'est-elle pas de nature à prévoir des aménagements spécifiques (passages piétons, éclairage public)?				
4. Existe-t-il une volonté de favoriser la fluidité du trafic poids lourds sur la RD27 ?				

5. La sécurisation de la section "La Villeneuve", déjà réalisée, permet- elle de prévenir ce village du trafic routier sur la RD27 ?		
6. Analysez-vous l'impact carbone de la réalisation de chaque aménagement, notamment de celle d'un giratoire ?		
7. Pourquoi le lieu-dit Rallion ne fait pas partie des points singuliers à sécuriser ?		
8. Les garantes demandent au maître d'ouvrage de répondre à l'ensemble des questions posées par les participant es à la concertation préalable, pour lesquelles les comptes-rendus des ateliers ne mentionnent pas les réponses apportées.		
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s		
1. Rendre accessibles les documents permettant une compréhension pleine et entière des tenants et aboutissants du projet et de la concertation : comptes-rendus, arbitrages par les élu·es		
2. Tenir compte du temps long du projet et poursuivre les échanges avec le public tout au long de son élaboration		
3. Mettre en place un travail de réflexion avec le lycée Simone Veil de Liffré, dans le cadre d'un projet pédagogique autour des mobilités		
4. Continuer à travailler les alternatives aux points durs du projet : - limitation du trafic des poids lourds par le village de La Villeneuve - étude de la pertinence de mise en agglomération de certains tronçons de la RD27 - travail partenarial avec l'Office National des Forêts (ONF) pour limiter l'impact du réaménagement du chemin du Boulais sur la forêt - travail partenarial avec les agriculteur·ices installé·es sur le territoire et la Chambre d'agriculture pour la préservation des terres agricoles		







